Mairie d'Ercuis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N°2025 17

Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié le 04/04/2025
ID : 060-216002105-20250401-DELIB202517-DE

SEANCE DU 01 AVRIL 2025

Convocation du	**19 MARS 2025**
Affichage du	**19 MARS 2025**

Nombre de membres en exercice	**19**
Nombre de présents	**13**
Nombre de votants	**14**
PROCURATIONS	**01**

Objet : CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AVEC LA BURGERIE

L'an deux mil VINGT CINQ, le UN AVRIL à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie NIGAY, Maire.

Présents :
Mme VAN BOXSTAEL Christiane, M MARECHALLE James, LACOUR Aude, M FORGET Bruno, ses adjoints, M BOULARAND Claude, M THOMA Hervé, Mme VIDARD Stéphanie, Mme M BRIAND Hervé, M REZZA Thibaut, M NABONNE Eric, Mme FUSZ Anne-Luce, Mme ALLAIN Geneviève, ses Conseillers Municipaux

Absents excusés :
Mme MEYFROODT Charlotte,
M ROSELLE Regis, Excusé,
Mme SPIRA Julie, Excusée,
Mme RIGARD Sabine,
M URCOURT Daniel, procuration à Mme FUSZ Anne-Luce,

Secrétaire : Mme VIDARD Stéphanie,

VU la demande de La Burgerie (camion à sandwich), représentée par Monsieur OUMMOU Youssef et Madame MORIN Laurence,

CONSIDERANT QUE la Burgerie souhaite venir un mardi sur deux sur le parking de la salle Polyvalente de 17h30 à 23h avec une redevance annuelle de 100 €.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal délibéré à la majorité :
(ABST : 2 : Anne FUSZ et Daniel URCOURT**)**

Article 1 : **ACCEPTER** les termes de la convention jointe à la présente délibération,

Article 2 : **AUTORISER** le Maire à signer la présente convention,

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié le 04/04/2025
ID : 060-216002105-20250401-DELIB202517-DE

Article 3 : **ACCEPTER** et **INSCRIRE** la recette d'un montant de 100 € annuellement.

Le Maire
Jean-Marie NIGAY

MAIRIE D'ERCUIS (OISE)

Le Maire certifie, en application de l'article L2131- Général des Collectivités Territoriales, que le présent acte est rendu exécutoire le

Le Maire,
Jean-Marie NIGAY

MAIRIE D'ERCUIS (OISE)

VOTE DE LA DELIBERATION	VOTE *		
	POUR	CONTRE	ABS
Jean-Marie NIGAY	X		
Christiane VAN BOXSTAEL	X		
James MARECHALLE	X		
Bruno FORGET	X		
Aude LACOUR	X		
Charlotte MEYFROODT			
Claude BOULARAND	X		
Hervé THOMA	X		
Stéphanie VIDARD	X		
Régis ROSELLE			
Julie SPIRA			
Hervé BRIAND	X		
Thibaut REZZA	X		
Sabine RIGARD			
Siège vacant			
Eric NABONNE	X		
Anne FUSZ			X
Daniel URCOURT			X
Geneviève ALLAIN	X		

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355